

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 octobre 2017

N° 17-10-08

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2017

OBJET :
Dénomination d'un parking et d'une salle communale

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Marie-Ange LAURENT

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER à Joëlle VILLEMAGNE – Guillaume RONDOT à Alain BLANCHARD – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Svitlana PRESSENSE à Jean-Marc ALVES – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Membre excusé :

Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171012-17_10_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2017

Publication : 16/10/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DENOMINATION D'UN PARKING ET D'UNE SALLE COMMUNALE

Madame Odile CLAVIERES, conseillère municipale déléguée, fait part au Conseil Municipal que le parking situé à l'arrière de la Place Camille Passot 2 donnant sur la rue St-Roch n'a pas de dénomination et propose le nom de « Place St-Roch ».

Elle propose également au conseil Municipal de nommer en l'honneur de Madame Simone VEIL la salle Régina située Montée Alexandre Mauvernay, « Salle Simone VEIL ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition telle que présentée pour la « Place St-Roch ».
- **ACCEPTE**, à la majorité (22 voix pour – 4 contre), la proposition telle que présentée pour la « Salle Simone Veil ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées ces nouvelles appellations.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171012-17_10_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2017

Publication : 16/10/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 octobre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.